



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 28 juin 2022

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 19h20

Étaient présents :

G.B.M : BAILLY Guillaume (à partir de 18h43) ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; LAIDIE Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; TERZO André ;
C.C.L.L : MESNIER Christian ; STADELMANN Jean-Claude ; PRILLARD Angèle
C.C.V.M : /

Étaient excusés :

G.B.M : AEBISCHER Elise et BILLEREY Pascale, sa suppléante ; COUDRY Sébastien et BAEHR Frédérique, sa suppléante ; DUSSAUCY Nadine ; GAGLIOLO Lorine ; LEMERCIER Myriam
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard et FESSELIER Catherine, sa suppléante ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe et GOSSE Pascal, son suppléant ; MONNIER Alain ; NICOLET Mickaël
C.C.V.M : BERCOT Françoise, suppléante de GAUTHIER André ; MORALES Roland

Secrétaire de séance : LAMBERT Marie

Procuration de vote :

Mandants : BAILLY Guillaume (jusqu'à 18h43) ; CHOPARD Félix ; GAGLIOLO Lorine ; Nadine DUSSAUCY
Mandataires : LEGAIN Olivier (jusqu'à 18h43) ; Angèle PRILLARD ; CAULET Claudine ; Jean-Marc BOUSSET

VALORISATION DE MATIÈRE - CENTRE DE TRI

MARCHÉ DE GESTION DE LA CHAÎNE DE TRI DU SYBERT

Rapporteur : Monsieur André TERZO, Vice-Président en charge du centre de tri

Le marché actuel de tri des déchets recyclables sur la ligne de tri du SYBERT arrive à échéance au 31 décembre 2022.

Ce marché porte sur une prestation de tri des déchets recyclables effectué par des « valoristes ». Ce marché est assorti de performances à atteindre en termes de quantité et de qualité de déchets triés.

Au regard de l'expérience du centre de tri depuis 2012, il apparaît que l'insertion est particulièrement adaptée aux missions de « valoristes ». En effet, le métier de « valoriste » requiert un faible niveau de qualification mais s'avère particulièrement pénible. La durée limitée des contrats du personnel en insertion (maximum 24 mois) permet de limiter les effets de cette pénibilité. Le faible niveau de qualification est adapté à l'objectif de retour à l'emploi.

Ainsi, la consultation prendra la forme d'un marché réservé au sens de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique dite « loi asap ». « Un acheteur peut réserver un même marché ou un même lot d'un marché à la fois aux opérateurs économiques qui répondent aux conditions de l'article L. 2113-12 (handicap) et à ceux qui répondent aux conditions de l'article L. 2113-13 (structures d'insertion)».

Ce marché devra, dans la mesure du possible, permettre différents modes de fonctionnement horaires. L'objectif est d'améliorer les conditions de travail et de s'adapter à l'évolution future des flux de déchets (tri des papiers différents, évolution sur les plastiques, mise en place éventuelle de la consigne sur les plastiques,...).

Par ailleurs, ce marché comprendra une prestation de traitement des roues réceptionnées à l'ITM ainsi que le tri des polystyrènes. Le principe est la séparation de la jante du pneu sur des périodes identifiées (saisonnalité de ce flux) et le tri et la compaction des polystyrènes.

Le marché aura une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} janvier 2023 et sera reconductible tacitement 2 fois, par période de 12 mois.

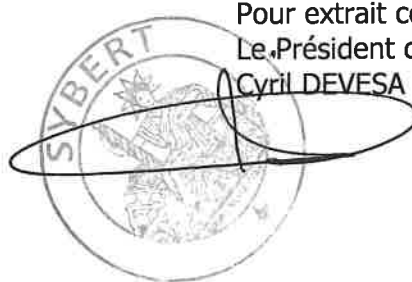
Le marché sera composé d'une partie forfaitaire portant sur les charges fixes et de structure du titulaire et une partie à bons de commande, avec maximum, pour les prestations de tri des déchets à la tonne, ainsi que des prestations ponctuelles comme les surcoûts ou adaptation de l'activité de tri, le déjantage ou la compaction des polystyrènes

Ainsi, le budget de la partie à prix forfaitaire est estimé à 300 000 € HT sur un an, soit un montant total de 1 200 000 € HT, toutes reconductions comprises.

Sur la partie à bon de commandes, le maximum de 3 200 000 € HT sur la durée totale potentielle du marché, soit 1 600 000 € sur la 1^{ère} période, puis 800 000 € par an.

Au regard des montants, la consultation sera lancée selon la procédure des appels d'offres ouverts et ne comprendra qu'un seul lot.

A l'unanimité, le Comité valide les termes de cette consultation et autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres.



Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0